



**Informations concernant le
PLAN LOCAL
D'URBANISME**

Madame, Monsieur,

Au cours de notre mandat électoral, l'équipe municipale et moi-même avons, malgré une charge de travail importante, tenu à boucler certains dossiers qui nous paraissaient essentiels, entre autre l'assainissement de la rue de la Sablonnière et la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme.

Nous pensions avoir réussi à mener à bien ces opérations, malheureusement, un « grain de sable » vient de se glisser dans le dossier très complexe du P.L.U. : MM. Steib et Croiset, mandatant un cabinet d'avocats strasbourgeois spécialisés, ont déposé un recours contre ce P.L.U., opération visant essentiellement à retarder la réalisation du lotissement prévu.

Ils espèrent ainsi le bloquer pendant la durée de l'examen de ce recours au Tribunal Administratif de Strasbourg, soit entre 2 et 3 ans, ce qui risquait, à terme, d'amener l'invalidation de toute autorisation d'urbanisme délivrée pendant cette période.

Nos motivations pour réussir le développement harmonieux de notre commune restent malgré tout intactes. C'est pourquoi, afin de ne pas pénaliser les futurs demandeurs de permis de construire, nous avons opté pour la solution la plus efficace : le retrait de notre Plan Local d'Urbanisme et la conservation du P.O.S. actuel.

Conscients que le développement de Pommerieux (nouveaux bâtiments communaux, aménagements et infrastructures modernisées, ...) dépendent du Plan Local d'Urbanisme, nous avons également décidé de nous remettre au travail et de mettre au point un « nouveau » PLU, prenant en compte les points discutables du précédent, mais sans en changer le contenu principal et les motivations qui le soutiennent.

Vous serez bien sûr informés régulièrement de l'avancement de ce nouveau dossier.

Le Maire
ELIN Raphaël

